

Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Adjoint-e en gestion administrative, session 2020, dans les académies de GRENOBLE et LYON.

Le président de l'Université Grenoble Alpes,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2020 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de GRENOBLE et LYON, au titre de l'année 2020 ;

DÉCIDE :

Article unique : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Adjoint-e en gestion administrative, au titre de l'année 2020, dans les académies de GRENOBLE et LYON :

Madame VALLENARI Maud, ingénieure d'études de classe normale, présidente, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Hères.

Monsieur ALBALADEJO Aurelien, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand.

Monsieur BESSENAY Benoit, ingénieur d'études de classe normale, Université Claude Bernard Lyon 1, Lyon.

Madame FORISSIER Mireille, ingénieure d'études de classe normale, Université Jean Monnet Saint Etienne, Saint-Etienne.

Madame GIRARD Marie-Cécile, ingénieure d'études de classe normale, Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon.

Madame ROYER Séverine, ingénieure d'études de classe normale, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Hères.

Monsieur GOMEZ Sébastien, assistant ingénieur, suppléant, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Hères.

Fait à _____ le _____
Pour le Président et par délégation
La Directrice générale déléguée
aux ressources humaines
Carole KADA